



# UE Engagement Etudiant

Mention « Valorisation d'une activité »

Année 2020-2021

## MODALITES DE CANDIDATURE

**Coordinatrice pédagogique :**

**Maité BILLORE**

Chargée de mission Réussite,  
MCF en Histoire Médiévale

**Equipe support :**

**Elodie BAYOUD**

Responsable du Pôle Vie  
Etudiante (DEVU)

**Amélie MEALLIER**

Chargée de développement  
vie étudiante (DEVU)

**Contact :**

[engagementetudiant@univ-lyon3.fr](mailto:engagementetudiant@univ-lyon3.fr)

## PRINCIPES GENERAUX

La reconnaissance de l'engagement étudiant constitue une disposition de la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté adoptée le 27 janvier 2017. **Elle permet que tout engagement dans une activité bénévole, volontaire ou professionnelle puisse être valorisé dans un parcours de formation.**

L'université Jean Moulin Lyon 3 offre aux étudiants une possibilité de reconnaître, **sur demande**, leur engagement dans le cadre **d'une activité pour les motifs suivants :**

- Activité associative bénévole exercée dans le cadre d'une association référencée à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ou d'une association extérieure loi 1901, les activités culturelles ou politiques étant exclues du dispositif et l'Université se laissant le droit de juger de la pertinence de la demande eu égard à la nature et la diversité des actions menées par l'étudiant ;
- Activité artistique de haut niveau (Statut Etudiant Artiste de Haut Niveau Lyon 3 obligatoire) ;
- Activité exercée par les élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ;
- Service Civique accompli auprès d'un organisme agréé ;
- Réserve opérationnelle ;
- Volontariat dans les armées ;
- Sapeur-pompier volontaire ;
- Suivi des modalités d'accompagnement du diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) porté par la COMUE de Lyon ;
- Suivi des modalités d'accompagnement des modules Initiation à l'entrepreneuriat Culturel et Créatif en cycle licence ;
- Suivi des modalités d'accompagnement du parcours du concours Campus création en cycle master.

L'UE est également **ouverte sur demande aux étudiants engagés dans le Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E)** porté par la COMUE de Lyon. La gestion de l'accompagnement de l'UE Engagement Etudiant pour ces étudiants relève de la responsabilité exclusive des équipes gestionnaires de ce diplôme. Il leur incombera de transmettre aux gestionnaires de l'UE Engagement Etudiant les résultats au D2E des étudiants inscrits par ailleurs dans un diplôme de licence ou de master de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

**Si la candidature est recevable**, les compétences, les connaissances et les aptitudes acquises peuvent être valorisées par la substitution d'UE, d'une ou de matières **pour 6 ECTS en cycle licence et 3 ECTS en cycle master au cours du second semestre de l'année universitaire** (la ou les matières concernées sont identifiées sur la maquette du diplôme ou déterminées par le responsable pédagogique).

## 1. DEMANDE DE VALORISATION

---

La demande constitue une **démarche volontaire de la part de l'étudiant**. Celle-ci doit concerner une **activité éligible pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus**.

L'UE Engagement Etudiant ne peut donner lieu qu'à **une seule validation de compétences, connaissances et aptitudes par cycle de licence ou de master**. Elles doivent relever de celles qui sont attendues dans celui-ci.

**Les activités bénéficiant de modalités particulières de reconnaissance ou d'aménagements au sein du cycle d'études suivi par l'étudiant sont exclues du dispositif UE Engagement Etudiant** : dispense d'enseignement au titre d'activités professionnelles, périodes de stages, unité d'enseignement « bénévolat et management associatif » en licence de gestion.

**Sont également inéligibles au dispositif : les double-cursus des licences, les étudiants en situation de mobilité à l'étranger ainsi que les étudiants redoublants ayant déjà validé la matière ou l'une des matières substituée(s) par l'UE Engagement Etudiant.**

L'UE Engagement étudiant **se substitue** aux bonifications applicables en licence de gestion valorisant sur demande et sous conditions des activités associatives ; ainsi qu'en cycle master pour les étudiants de Lyon 3 candidats au concours Campus Création validant leur parcours.

Ce dispositif fait l'objet d'une demande par l'étudiant lors du semestre impair pour une **valorisation au titre du semestre pair** dans les délais et les modalités définies par l'Université pour une valorisation d'un **engagement accompli pendant les deux semestres de l'année universitaire en cours**.

## 2. DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Le dossier de candidature (un seul par étudiant) complété par ordinateur devra être adressé, le **jeudi 5 novembre 2020 au plus tard, par e-mail uniquement** à l'adresse **engagementetudiant@univ-lyon3.fr** par l'étudiant avec l'attestation de l'organisme demandée en page 1 du dossier de candidature.

Le dossier devra être envoyé sous la forme d'un **fichier unique au format électronique PDF intitulé « NOM\_Prenom »**, en intégrant d'abord le dossier de candidature puis l'attestation.

Seuls les dossiers envoyés via les **adresses mail universitaires des étudiants** seront pris en compte et toutes les communications seront envoyées aux étudiants via leur adresse mail universitaire.

### **3. PHASE DE RECEVABILITE**

---

La recevabilité permet de vérifier le **rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et la formation de l'étudiant**. Elle s'effectue sur la base des documents fournis dans le dossier de candidature.

Tout dossier incomplet ou hors délais n'est pas étudié. **Si la demande est irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas**, la réponse est notifiée **avant la fin du premier semestre en cours**.

### **4. PHASE D'EVALUATION**

---

En fin d'année universitaire, l'étudiant fournit, le **lundi 10 mai 2021 au plus tard**, une **attestation de l'organisme** (ou des équipes pédagogiques pour le D2E et pour les modules Initiation à l'entrepreneuriat Culturel et Créatif) prouvant son engagement au cours de l'année et précisant la nature des activités, la durée de l'engagement et les compétences, connaissances et aptitudes acquises. Cette attestation devra obligatoirement être **datée et signée**.

Si cette condition est remplie, la validation de l'UE prend la forme d'une attribution des crédits ECTS correspondants à l'UE, **sans notation associée**.